



## COMPTE-RENDU

### Association des Anciens de l'ESC Compiègne

#### Assemblée Générale du 14 Avril 2022

L'AG se tient exceptionnellement sous forme de visio-conférence, afin de faciliter la participation aux adhérents. Tout comme aux candidats pour le vote du renouvellement du comité d'administration de l'association.

Les personnes présentes à cette assemblée sont Stéphane Rivière, Claire Lefebvre, Sandrine Bonnin, Yvon Farnoux, Bruno Dupille, Jean-François Pannas, et Guillaume Goujon.

Stéphane Rivière se présente à la présidence de l'association, avec 2 procurations signées en sa faveur (de Catherine Zucca et Vincent Azy).

L'école poursuit son évolution en développant encore sa structure (Augmentation du nombre d'étudiants et changement de locaux), comme de l'élargissement de ses niveaux de formations (BTS, Années de spécialisations, etc.).

Le diplôme lui est obtenu après 5 ans d'étude (2 années de prépa intégrées suivies de 3 années d'études dont les deux dernières en alternance), l'école permet des admissions parallèles à partir des niveaux Bac+2 et Bac+3. Les étudiants de l'ESCC ont une bonne côte auprès des entreprises régionales.

Le diplôme est toujours reconnu en niveau 1 (BAC +5/6). De même, l'école poursuit ses formations en tant que centre CFA avec une filière BTS MUC en alternance notamment.

La principale difficulté de l'école réside toujours en son financement, bien que la situation se soit fortement améliorée. La taxe d'apprentissage étant toujours basse, et l'école ne bénéficiant pas de subventions.

L'enjeu de cette année reste de développer le montant de la taxe d'apprentissage reversé à l'ESCC et des actions de communication vont se poursuivre pour y parvenir, sachant que les Anciens jouent un rôle majeur dans la collecte de cette taxe. Une réunion sera donc prochainement organisée pour définir les actions à mettre en place pour y parvenir.

